RÈGLEMENT INTERCLUBS RÉGIONAUX

(applicable pour les 2 tours, sauf pour la Finale N3 qui devra appliquer le règlement de la N2)

La CSO a décidé de modifier le fonctionnement des interclubs régionaux, dès la saison 2016. Cette modification prendra effet au premier tour le 7 ou 8 mai.

- ➤ Il n'y aura plus qu'un seul niveau avec 74 performances possibles c'est-à-dire des interclubs mixtes avec 2 athlètes qui comptent sur chaque épreuve individuelle, plus les 4 relais.
- Pour pouvoir participer aux interclubs, il faudra s'engager sur 16 performances minimum. Si moins de 16 performances réalisées au total (disqualifications et abandons compris), équipe non classée et impossibilité de participer au 2^{ème} tour.
- ➤ Suite aux résultats du 1^{er} tour, les 6 premiers classés joueront la finale N3, les 6 suivants la finale régionale et les clubs restants, le ou les matchs de classement. 3 titres : **Champion N3** au vainqueur de la finale N3, **champion "Régionale"** au vainqueur de la finale régionale et **champion "Promotion"** au meilleur total des matchs de classement.

Synthèse règlement interclubs régionaux

- ♦ Equipe mixte
- Chaque club pourra présenter 2 athlètes dans chacune des épreuves prévues au règlement des Championnats Nationaux Interclubs (voir règlement des Epreuves Nationales).
 74 performances possibles
- ♦ Le règlement des Championnats Nationaux Interclubs sera respecté à l'exception :
 - Perche:

Pas de barre limite mais montée de 20 en 20 cm jusqu' à 2 m pour les femmes et 2m80 pour les hommes, puis 10 en 10 cm

- Hauteur:
- Pas de barre limite mais montée par multiple de 5 cm pour les féminines et les masculins
- Triple saut:

Planches d'appel à :

7,00 m - 9,00 m - 11,00 m - 13,00 m

tant chez les Féminines que chez les Masculins

- ♦ Chaque athlète pourra disputer au maximum :
 - 1 course 1 concours et un relais ou
 - 1 saut 1 lancer et un relais
- ♦ Les Cadets ne seront pas admis à participer au 3000 m steeple.
- Les Cadets et Cadettes ne seront autorisés à participer qu'à une seule course de 200 m ou plus, relais 4x400 m compris.

En conséquence un cadet a la possibilité de prendre part à une épreuve de 200 m ou plus ainsi qu'au relais 4x100 m, ou bien à l'épreuve du 100 m ou du 100 ou 110 m Haies et à un des relais 4x100 m ou 4x400m

- ♦ Jury:
 - entre 16 et 25 engagements 3 juges dont 1 officiel régional minimum
 - entre 26 et 35 engagements 4 juges dont 1 officiel régional minimum
 - entre 36 et 45 engagements 5 juges dont 2 officiels régionaux minimum
 - au-delà de 46 engagements 6 juges dont 3 officiels régionaux minimum
 - pénalités : 500 pts par juge manquant 200 pts pour niveau de qualification insuffisant